



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éducation - Enseignement - Écologie

Question écrite n° 25226

Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement écologique et la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès des jeunes Français, élèves de primaires, collégiens ou lycéens. Dernièrement de nombreux débats (glyphosate, plastique...) ont mis en évidence l'envie des Français de se saisir des questions écologiques. Ces dernières étant transversales à plusieurs disciplines (sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, physique-chimie, sport), il serait intéressant d'y sensibiliser la jeunesse du pays. Désormais, il est reconnu que l'action humaine impacte l'environnement et qu'il existe des possibilités d'action pour le protéger. Les aspects scientifiques du changement climatique et solutions humaines ne sont, à l'heure actuelle, presque pas abordés. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour renforcer la conscience écologique des enfants et quels enseignements pourraient être renforcés ou créés à cette fin.

Texte de la réponse

Les questions relatives à la protection de l'environnement, au développement durable, au changement climatique et à la biodiversité sont présentes tout au long de la scolarité. Les programmes scolaires visent, sur ce point, à donner aux élèves les connaissances scientifiques nécessaires mais aussi à mesurer l'impact de l'action humaine, à adopter des gestes responsables et une attitude raisonnée fondée sur la connaissance et à développer également des actions de protection de l'environnement. Afin d'aider chaque élève de France, depuis l'école primaire, à se saisir des enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité, il est apparu qu'en ce domaine, nous pouvions approfondir ce qui a été accompli lors de la refonte des programmes d'enseignement au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2 – CP-CE1-CE2), au cycle de consolidation (cycle 3 – CM1-CM2-6e) et au cycle des approfondissements (cycle 4 – 5e-4e-3e). Le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable a pour objectif de proposer aux élèves des contenus plus explicites, plus précis et plus complets sur ces enjeux. Pour l'école primaire et le collège, le ministre a ainsi saisi le conseil supérieur des programmes pour accentuer davantage la dimension environnementale dans les programmes en vigueur. Le renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable à l'école et au collège entre en vigueur dès la rentrée 2020 dans les programmes rénovés des cycles 1, 2, 3 et 4. Les programmes des cycles 2, 3 et 4 permettent de travailler et de comprendre cette question dans une approche progressive, de l'initiation à une connaissance plus fine de la complexité de ses enjeux essentiels autour de différents axes d'approche. D'abord, une nécessaire et progressive compréhension de l'environnement et du vivant, pour mettre en avant les phénomènes qui sous-tendent la réflexion et les actions autour du développement durable. Dès les cycles 1 et 2, les programmes amènent les élèves à découvrir et à se questionner sur leur environnement pour en avoir une première sensibilisation, par des activités autour de la matière sous ses différentes formes (mélanges, action de la chaleur / du froid, effets environnementaux) et par la découverte des différentes formes de la vie et de leurs évolutions. Cette réflexion sur la matière est également poursuivie dans le cadre des enseignements artistiques. Cet apprentissage est approfondi et complexifié dans les cycles 3 et 4, notamment en sciences, que ce soit par

exemple par la contextualisation de notions mathématiques (la nécessité de calculs, de modèles pour comprendre le système climatique) ou de physique-chimie (identification des gaz à effet de serre, conversion d'énergie, interaction, équilibres). En sciences de la vie et de la terre, la compréhension des enjeux du réchauffement climatique et de la biodiversité (notion au cœur des programmes) est travaillée de façon à montrer d'un cycle à l'autre la nécessité d'une approche systémique des phénomènes pour en saisir de mieux en mieux la complexité. Un autre axe essentiel est la réflexion sur les relations entre les humains et l'environnement, sur la façon dont cette relation influe sur la vie des femmes et des hommes. Dès les premiers cycles, le domaine « questionner le monde » amène à réfléchir sur ces relations, en complément du travail sur la notion elle-même, en appuyant notamment sur les effets de l'activité humaine. Cette réflexion est reprise en français et dans les disciplines artistiques, pour travailler le regard sur la nature et l'environnement à travers des auteurs et artistes de différentes époques. On la retrouve en histoire, notamment autour de l'accélération de l'influence des hommes sur leur environnement depuis les débuts de l'industrialisation. Enfin, les programmes amènent à porter la réflexion sur les conséquences des questions liées au développement durable sur la vie en société. La géographie a placé au cœur de sa réflexion le développement durable, dans le but de comprendre et d'évaluer la façon dont les sociétés organisent leurs territoires par rapport à ces problématiques. Les enseignements de langues permettent également de mieux comprendre ces notions en montrant la façon dont elles sont perçues dans d'autres sociétés, par exemple par la façon dont les phénomènes y sont nommés. L'enseignement moral et civique, comme les sciences de la vie de la terre, pose la question de la responsabilité humaine, individuelle comme collective, ainsi que celle de l'engagement, à la lumière de ces connaissances mobilisées sur l'environnement et sa relation avec les sociétés. Les programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4 pourront ainsi compléter l'effort manifeste qui a été accompli pour les nouveaux programmes de lycée et offrir aux élèves un parcours de formation progressif et continu aux enjeux relatifs au changement climatique et à la biodiversité. Les nouveaux programmes du lycée accordent effectivement une importance particulière à ces enjeux dans le cadre de plusieurs enseignements. Toutes les voies, toutes les disciplines, tous les programmes sont concernés par l'éducation au développement durable. Au lycée général, à titre d'exemple, et donc sans prétention à l'exhaustivité, l'enseignement scientifique en classe de première ménage une place effective à la question du changement climatique (bilan radiatif terrestre, perturbation de l'équilibre énergétique terrestre par l'homme, effet de serre...). Le premier thème du programme de terminale (« science, climat et société ») est entièrement consacré à cette question. Les questions de modification du milieu par l'activité humaine sont présentes dans le programme de SVT. Parmi les enjeux généraux de cet enseignement, « les élèves appréhendent les grands enjeux auxquels l'humanité sera confrontée au XXI^e siècle, ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques ». L'enseignement de spécialité « sciences de la vie et de la terre », en classe de terminale, ménage une place effective à la question du changement climatique, notamment dans le thème « enjeux planétaires contemporains » (enjeux contemporains liés au réchauffement climatique : conséquences sur la biosphère et l'humanité, possibilités d'atténuation et d'adaptation). En sciences numériques et technologie, enseignement commun en classe de seconde, le thème « Les données structurées et leur traitement » aborde les effets du stockage, du traitement et de la diffusion des données numériques sur l'environnement. En géographie, en classe de seconde, dans le thème 1 de géographie intitulé « sociétés et environnements : des équilibres fragiles », le programme mentionne, parmi les études de cas possibles, « le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé ». En enseignement moral et civique, le programme de première aborde « la question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution » et « De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité ». En spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, les problématiques de l'environnement sont abordées en classe terminale (« L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire »). En langues vivantes, le programme comporte un axe d'étude intitulé « innovations scientifiques et responsabilité », qui prévoit de traiter les questions environnementales (réchauffement climatique, réduction de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles...). En sciences économiques et sociales, le programme de terminale aborde la question « quelle action publique pour l'environnement ? ». Il s'agit ici que les élèves identifient « les différents acteurs (pouvoirs publics, ONG, entreprises, experts, partis, mouvements citoyens) qui participent à la construction des questions environnementales comme problème public et à leur mise à l'agenda politique ; comprendre que ces acteurs entretiennent des relations de coopération et de conflit. » et comprennent que « l'action publique pour l'environnement articule différentes échelles (locale, nationale, européenne, mondiale) ».

Dans le programme d'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires de terminale, la problématique « évolution de la température et des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du réchauffement climatique » peut être le support pour aborder le thème « corrélation et causalité ». Certains enseignements technologiques optionnels ou de la voie technologique accordent également une importance particulière à cette question. En physique-chimie et mathématiques, en série STI2D, le programme permet de « fournir des clés pour s'approprier les grands défis scientifiques et technologiques du XXI^{ème} siècle, en particulier ceux de l'énergie, du réchauffement climatique et du traitement de l'eau ». D'autres disciplines exigent explicitement de travailler les notions de développement durable ou de protection de l'environnement : biochimie, biologie et biotechnologies en série STL, droit et économie en série STMG... Dans les nouveaux programmes du lycée professionnel pour les classes préparant au CAP et baccalauréat professionnel, trois enseignements communs à tous les élèves abordent plus particulièrement les questions liées à l'environnement, au développement durable et au changement climatique : l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique et l'enseignement de « prévention-santé-environnement ». Le préambule des programmes d'histoire-géographie en lycée professionnel (seconde professionnelle et CAP) indique qu'il s'agit d'un « enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable ». Des questions très concrètes sont abordées avec les élèves (mondialisation et circulations planétaires, mobilités et incidence sur l'environnement...). La référence à la semaine européenne du développement durable dans le programme d'enseignement moral et civique dans le paragraphe sur la démarche de projet donne du sens à l'engagement des élèves à toutes les échelles. Les questions environnementales sont également au cœur de l'enseignement de prévention-santé-environnement : le thème « l'individu responsable dans son environnement » se décline en deux modules en seconde professionnelle : « l'alimentation écoresponsable » et « les risques majeurs ». Quatre modules sont au programme des classes préparatoires au CAP. L'un d'entre eux est consacré aux ressources en eau : il vise à « sensibiliser les élèves aux enjeux planétaires et locaux de la gestion de l'eau et à développer chez eux un comportement éthique et responsable dans leur consommation en eau au quotidien ». Un autre est dédié aux ressources en énergie. De plus, à l'issue de la rencontre du ministre le 15 mars 2019 avec tous les élus des conseils de la vie lycéenne, une réflexion a été menée afin d'identifier des leviers pour faire des établissements scolaires des lieux exemplaires de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Huit mesures concrètes ont été formulées et sont mises en application, de sorte que les écoles et les établissements deviennent un terrain d'engagement pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Ainsi la compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider tous les élèves à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre, la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale. À titre d'exemple, les missions des éco-délégués, sont de sensibiliser leurs camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe) mais également d'identifier les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage, promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25226

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10863

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7793